

GUIDE PRATIQUE MA COMMUNE FACE AUX RISQUES



STURLEVR PLEUSTRIÑ MA C'HUMUN E-TAL AR RISKLOÙ



**Le Document
d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs
(DICRIM)**

Le DICRIM s'adresse aux habitant(e)s et a pour vocation de les informer sur les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, les comportements à adopter pour s'en prémunir ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

SOMMAIRE

TAOLENN

LA PRÉVENTION DES RISQUES DIARBENN AR RISKLOÙ

- | | |
|---|---|
| 1 - <u>QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?</u> | 4 |
| 2 - <u>LES RISQUES MAJEURS À QUIMPER</u> | 5 |
| 3 - <u>LEUR GESTION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE</u> | 6 |

SE PRÉPARER AUX RISQUES EN EM BRIENTIÑ D'AR RISKLOÙ

COMMENT SE PRÉPARER À UN RISQUE MAJEUR ?

- | | |
|------------------------|---|
| 1 - <u>S'INFORMER</u> | 8 |
| 2 - <u>S'ORGANISER</u> | 9 |
| 3 - <u>SE SIGNALER</u> | 9 |

L'ALERTE

EN EM AOZÑ

COMMENT L'ALERTE EST-ELLE DIFFUSÉE ?

1 - L'ALERTE PAR TÉLÉPHONE : LES DISPOSITIFS DE TÉLÉ-ALERTE	12
2 - LES AUTRES DISPOSITIFS D'ALERTE POUVANT ÊTRE MIS EN ŒUVRE	12
3 - LES SIRÈNES D'ALERTE	14
4 - COMMENT S'INFORMER PENDANT UNE CRISE ?	16

LES RISQUES À QUIMPER

AR RISKLOÙ E KEMPER

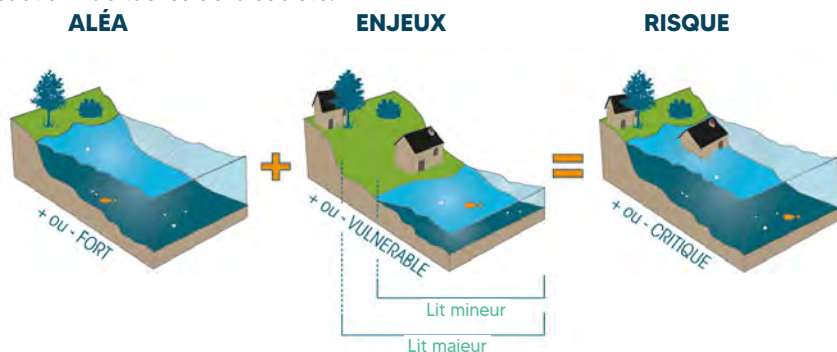
1 - LE RISQUE D'INONDATION FLUVIALE	18
2 - LE RISQUE D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE	20
3 - LE RISQUE DE TEMPÊTES ET DE VENTS VIOLENTS	22
4 - LES AUTRES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	24
• GRAND FROID	
• CANICULE	
5 - LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	26
6 - LE RISQUE RADON	28
7 - LE RISQUE SISMIQUE	28
8 - LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	30
9 - LE RISQUE NUCLÉAIRE	32

MÉMO ET NUMÉROS UTILES	35
-------------------------------	-----------

La PRÉVENTION des RISQUES DIARBENN Ar RISKLOÙ

1 - QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est l'éventualité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à l'action de l'homme survienne et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelles de la société.



L'existence d'un risque majeur est liée à la combinaison :

- **d'un aléa, événement potentiellement dangereux**, il peut s'agir d'un phénomène naturel ou être la conséquence d'une action de l'homme,
- **et d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens exposés, pouvant être affectés** : enjeux humains, économiques (cultures, zones d'activités, réseaux de distribution, voiries...), environnementaux (espaces et espèces protégés...) ou patrimoniaux (monuments, archives, musées...).

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **les risques naturels** : les inondations, les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les cyclones, les tempêtes ou les raz de marée.
- **les risques technologiques ou « risques anthropiques »** ont pour origine l'activité de l'homme : incident nucléaire, accident industriel, accident de transport de matières dangereuses ou encore risque de rupture de barrage.

2 - LES RISQUES MAJEURS À QUIMPER

LES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

	Inondation fluviale		Inondation par submersion marine
	Tempête et vent violent		Grand froid
	Canicule		Mouvements de terrain
	Radon (gaz radio-actif naturel)		Risque sismique

LES RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

	Transport matières dangereuses (TMD)		Risque nucléaire Plan Iode
---	---	---	-------------------------------

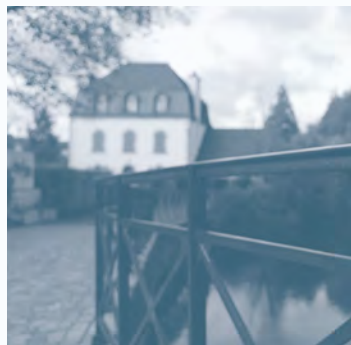
3 - LEUR GESTION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

La prévention des risques est encadrée par plusieurs documents, qui permettent de prévenir les aléas potentiels et de coordonner les actions collectives en situation de crise.

- **LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Le PCS est un document permettant de déployer les moyens communaux nécessaires pour garantir la mise en sécurité de la population, limiter les dégâts et protéger l'environnement en cas de survenance d'un risque majeur. C'est un plan d'organisation qui permet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques identifiés.

Le PCS est consultable à l'Hôtel de ville et d'agglomération de Quimper ou bien sur le site internet ➡ [QUIMPER.BZH](https://www.quimper.bzh).



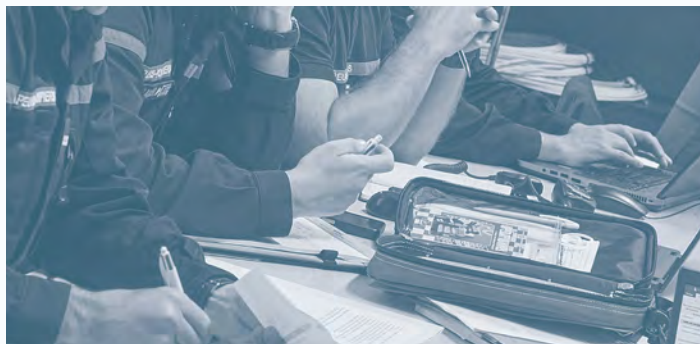
- **LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)**

La ville de Quimper dispose d'une réserve communale qui peut être mobilisée en cas de situation de crise pour diffuser l'alerte, prendre en charge les sinistrés dans un centre d'accueil ou les aider à se reloger. La réserve communale est composée de personnes bénévoles prêtes à intervenir sur le terrain à tout moment.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre la Réserve communale de sécurité civile  [QUIMPER.BZH](https://www.quimper.bzh).

- **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)**

Le ministère de l'Éducation nationale prévoit que chaque établissement scolaire dispose d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il définit l'organisation permettant de mettre à l'abri les élèves en cas d'accident majeur, en attendant l'arrivée des services de secours.



SE PRÉPARER aux RISQUES EN EM BRIENTIÑ D'AR RISKLOÙ

COMMENT SE PRÉPARER À UN RISQUE MAJEUR ?

1 - S'INFORMER

La première étape pour se préparer face aux risques est de s'informer. Voici des liens et des documents qui vous permettront de continuer de vous documenter :

- **LE SITE DE LA VILLE**, la page Internet dédiée aux risques majeurs permet de s'informer sur les mesures mises en place par la Ville. On peut y consulter le Plan communal de sauvegarde (PCS) et s'inscrire au dispositif Info-Crue ou encore au registre communal de personnes vulnérables :

➤ WWW.QUIMPER.BZH / VIVRE À QUIMPER / SÉCURITÉ, PRÉVENTION / PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

- **LE SITE DE LA PRÉFECTURE** permet de s'informer sur les risques majeurs dans le département du Finistère. On y trouve le Document départemental des risques majeurs (DDRM), recensant les risques présents dans chaque commune du département :

➤ [DOSSIER-DEPARTEMENTAL-SUR-LES-RISQUES-MAJEURS-DU-FINISTERE-DDRM](#)

- **LE SITE GÉORISQUE** est un site du gouvernement permettant de s'informer sur les risques présents sur sa commune, sur leur manifestation et sur les conduites à tenir pour s'en prémunir :

➤ WWW.GEORISQUES.GOUV.FR



2 - S'ORGANISER

- **SE PRÉPARER EN FAMILLE AUX CONDUITES À TENIR SI UNE CATASTROPHE SURVIENT** (protection, évacuation, points de ralliement) et préparer son Plan individuel de mise en sûreté (PIMS). Pour préparer votre PIMS vous-même, rendez-vous sur le site du gouvernement :

➤ WWW.SECURITE-CIVILE.INTERIEUR.GOUV.FR / RÉAGIR / COMMENT SE PRÉPARER FACE AUX RISQUES / LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS)

3 - SE SIGNALER

- **LE DISPOSITIF INFO-CRUE**

La ville de Quimper dispose d'un système d'alerte permettant de contacter chaque personne par téléphone ou message vocal en cas de risque d'inondations.

Ce dispositif d'alerte nommé « Info-crues » est déclenché par la Ville en cas de prévision de débordements majeurs sur les cours d'eau du Steïr et de l'Odet. Si vous êtes concernés par le risque d'inondations, inscrivez-vous sur le site Internet de la Ville pour être averti :

➤ WWW.QUIMPER.BZH / VIVRE À QUIMPER / SÉCURITÉ, PRÉVENTION / GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS / INFO-CRUES : S'ALERTER

• LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Pour faire face aux événements climatiques, la ville de Quimper tient à jour un registre nominatif, destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile. Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgence, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes.

Si vous vous sentez isolé, en situation de fragilité, ou si l'un de vos proches est dans cette situation, vous pouvez vous inscrire au registre communal des personnes vulnérables sur le site Quimper+ :

➤ [FORMULAIRES.QUIMPERPLUS.BZH/SOCIAL/PLAN-CANICULE](https://formulaires.quimperplus.bzh/social/plan-canicule)

Vous êtes concerné si vous êtes :

- âgé de plus de 65 ans,
- âgé de plus de 60 ans et que vous êtes reconnu inapte au travail,
- adulte en situation de handicap.

Vous pouvez vous inscrire, vous ou vos proches

- en ligne sur le site ➤ [QUIMPER.BZH](https://quimper.bzh)
- par mail : ACCUEILPAPH@QUIMPER.BZH

Ou

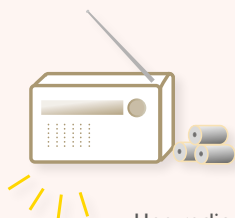
- par téléphone **02 98 64 51 00**
- sur place : **CCAS**
SERVICE ACCUEIL PERSONNES ÂGÉES
PERSONNES HANDICAPÉES
8 RUE VERDELET À QUIMPER

PRÉVOIR VOTRE KIT D'URGENCE

Il se compose des affaires que vous emporterez immédiatement si vous devez vous réfugier ou si vous êtes contraint d'évacuer votre habitation.

Conservez-le toujours à portée de main, dans un sac à dos ou un sac de voyage.

LE KIT D'URGENCE
DOIT CONTENIR



Une radio à pile



Des bouteilles
d'eau



Des vêtements de
rechange chauds
et une couverture



De la nourriture emballée :
barres de céréales,
fruits secs...



Une lampe
de poche



Une trousse à pharmacie et
des médicaments si vous
faites l'objet d'un traitement
particulier

Un double des
clés de maison



Des aliments et
produits d'hygiène
bébé (le cas échéant)



Ce document



Des photocopies des papiers
administratifs (papiers
d'identité, passeport, carte
vitale, contrat d'assurance)



Un téléphone
portable

De l'argent liquide



L'ALERTE EN EM AOZÑ

COMMENT L'ALERTE EST-ELLE DIFFUSÉE ?

1- L'ALERTE PAR TÉLÉPHONE : LES DISPOSITIFS DE TÉLÉ-ALERTE

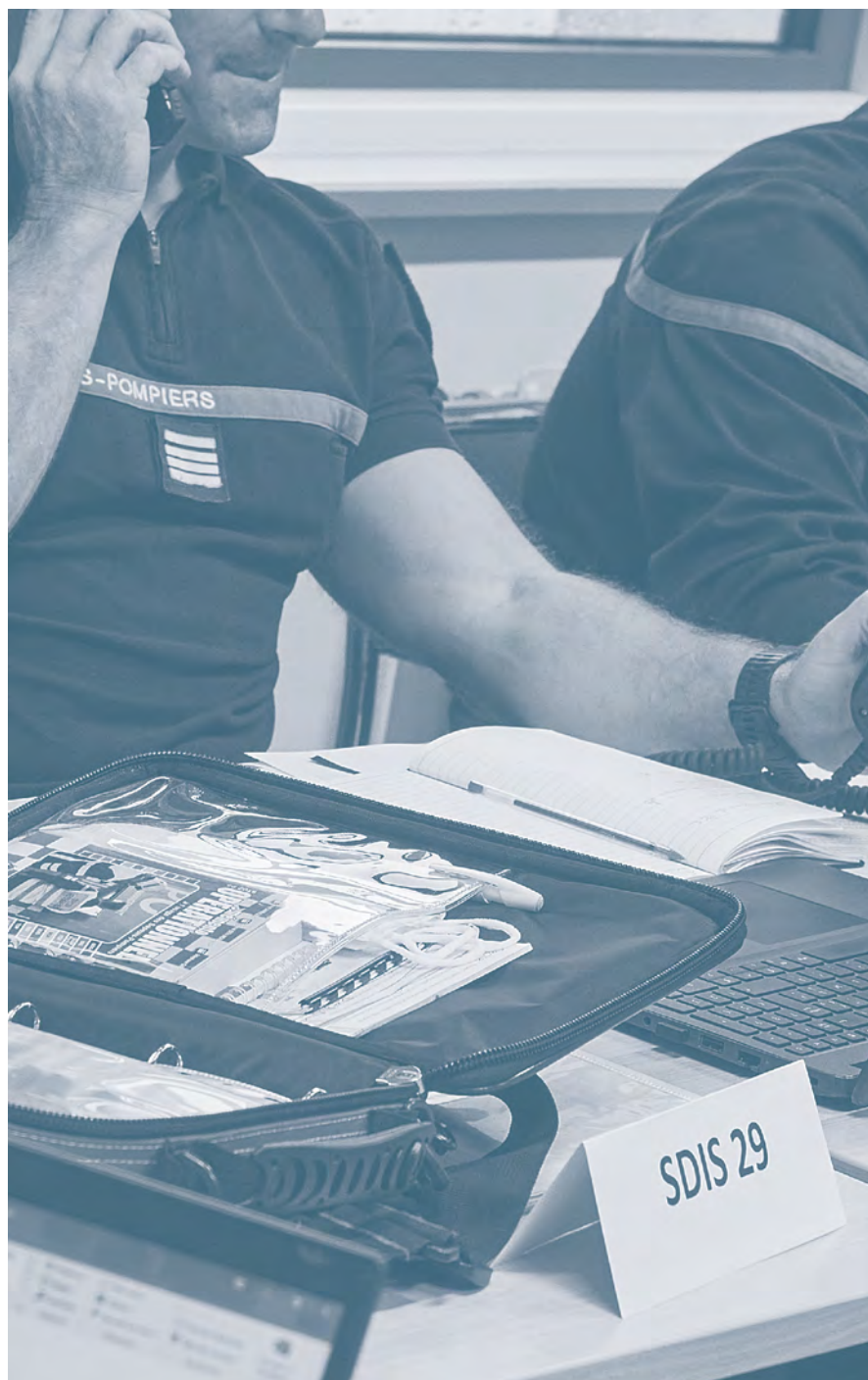
Les dispositifs de télé-alerte permettent de prévenir les personnes de l'imminence d'un risque. Ils sont mis en oeuvre par les services publics en fonction de la nature de l'évènement.

- **INFO-CRUE** : dispositif communal de télé-alerte, mis en oeuvre par la ville de Quimper spécifique au risque d'inondation.
- **LA PRÉFECTURE** peut relayer des messages de vigilance liés à un phénomène météo majeur pouvant présenter un danger pour la population.
- **FR-ALERTE** : ce dispositif national permet de prévenir en temps réel toute personne détentricice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger. Il permet d'informer sur la nature du danger et sur les comportements à adopter pour se protéger.

2- LES AUTRES DISPOSITIFS D'ALERTE POUVANT ÊTRE MIS EN ŒUVRE

Selon les évènements, d'autres moyens peuvent être utilisés pour avertir les habitants d'un risque et transmettre les conduites à tenir :

- ➔ le porte-à-porte : des agents ou élus municipaux peuvent être mobilisés,
- ➔ véhicules municipaux ou de pompiers équipés de hauts-parleurs.



3 - LES SIRÈNES D'ALERTE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, nécessitant le confinement de la population, les sirènes sont déclenchées. **Elles appellent à la mise à l'abri de la population.**

• LE DÉBUT D'ALERTE

Le signal d'alerte est un son de sirène d'une fréquence de 1,41 minute entrecoupé de silences de cinq secondes.



• LA FIN D'ALERTE

Le signal de fin d'alerte est diffusé par la sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes.



TEST

Pour s'assurer de leur bon fonctionnement, la ville de Quimper teste les sirènes d'alerte tous les premiers mercredis du mois à 11h45.



EN CAS D'ALERTE PAR SIRÈNE



Conformez-vous aux consignes reçues.

Confiniez-vous chez vous ou dans le bâtiment le plus proche (en vous équipant de votre kit d'urgence).



N'empruntez pas votre véhicule et ne vous y abritez pas.

Votre véhicule ne constitue pas un abri sûr.



Informez-vous de la situation : les premières consignes seront données sur Ici Breizh Izel (98.6 FM), renseignez-vous sur les sites de la Ville et de la Préfecture.



Respectez les consignes des autorités.



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas

afin de garder les lignes libres pour les secours.

4 - COMMENT S'INFORMER SUR UNE CRISE EN COURS ?

En cas de crise ou de vigilance relative à un évènement météorologique en cours, la Ville et la Préfecture peuvent utiliser plusieurs canaux complémentaires pour diffuser des informations.



LES **BONS** RÉFLEXES



Écoutez la radio **ici** Breizh Izel 98.6 MHz :
des consignes seront données.

INTERNET

MAIRIE

Le site internet de la ville de Quimper : il diffuse sur sa page d'accueil des messages informant les habitants sur la nature des risques en cours et sur les comportements à adopter.  QUIMPER.BZH

PRÉFECTURE

Le site de la Préfecture : il diffuse sur sa page d'accueil les alertes météo, les alertes vigicrue ou les événements majeurs en cours sous forme de communiqués. Ces informations comprennent le déroulement des événements et les conduites à tenir pour se protéger.  WWW.FINISTERE.GOUV.FR

VIGICRUE

Vigicrue : informe des niveaux des cours d'eau et des vigilances crues en cours.  WWW.VIGICRUES.GOUV.FR/

RÉSEAUX SOCIAUX

Ils peuvent diffuser des messages d'alerte en direct et informer du déroulement des événements.

VILLE

 @quimper.bzh
 VilledeQuimper

PRÉFECTURE

 @prefet29
 Préfet du Finistère

LES PANNEAUX NUMÉRIQUES

Installés dans la ville, ils peuvent être utilisés en complément pour diffuser des informations en temps réel.

LES RISQUES À QUIMPER AR RISKLOÙ E KEMPER

1 - LE RISQUE D'INONDATION FLUVIALE

Une inondation est une submersion temporaire d'une zone habituellement hors d'eau. À Quimper, le risque d'inondation fluviale, se traduit majoritairement par des débordements sur le bassin de l'Odet : **quatre cours d'eau majeurs sont concernés, l'Odet, le Steïr, le Jet et le Frouit**. Mais le risque d'inondations peut aussi se manifester par des ruissellements importants ou par la remontée d'eau issue des nappes souterraines, engendrée par de forts cumuls de précipitations. Quimper a connu plusieurs épisodes de crues (février 1974, janvier 1995). L'épisode référencé comme le plus important est celui de la crue de décembre 2000. On avait alors mesuré des hauteurs d'eau d'environ deux mètres sur la place Terre-au-Duc.

• LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Élaboré par les services de l'État, le PPRI est un document réglementaire prescrivant des mesures dans le but de protéger et réduire la vulnérabilité des habitants et des bâtiments situés en zone inondable.

➔ Les mesures de prévention et de protection

- Le Service de prévention des crues (SPC), via son site Vigicrue permet de connaître en temps réel les niveaux des cours d'eau du bassin versant de l'Odet.
➤ WWW.VIGICRUES.GOUV.FR
- Le système d'endiguement de l'Hippodrome permet de protéger les habitations du quartier de l'Hippodrome et de la gare. Il est complété par un système de batardeau amovible, installé en cas de forte crue.
- En cas de crue majeure, suivant l'importance des événements, le Plan communal de sauvegarde (PCS) prévoit plusieurs mesures parmi lesquelles :
 - l'alerte et l'information via le système d'alerte Info-crue (voir page n°12) et par les autres canaux (site internet de la Ville, porte-à-porte, véhicules équipés de hauts parleurs...),
 - la fermeture des accès aux points bas par la mise en place de plans de déviation,
 - l'évacuation des zones inondables.



LES **BONS** RÉFLEXES



INONDATION FLUVIALE

AVANT

Si vous vivez en zone inondable, inscrivez-vous au dispositif d'alerte info-crue pour être averti des épisodes de crue.

PENDANT



Coupez l'électricité et le gaz. Placez les produits sensibles ou toxiques (produits ménagers) en hauteur de manière à ce qu'ils ne soient pas atteints par l'eau.



Mettez-vous à l'abri en hauteur (étage, refuge en hauteur).



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas afin de garder les lignes libres pour les secours.



Écoutez la radio (Ici Breizh Izel 98.6 MHz) : des consignes seront données.

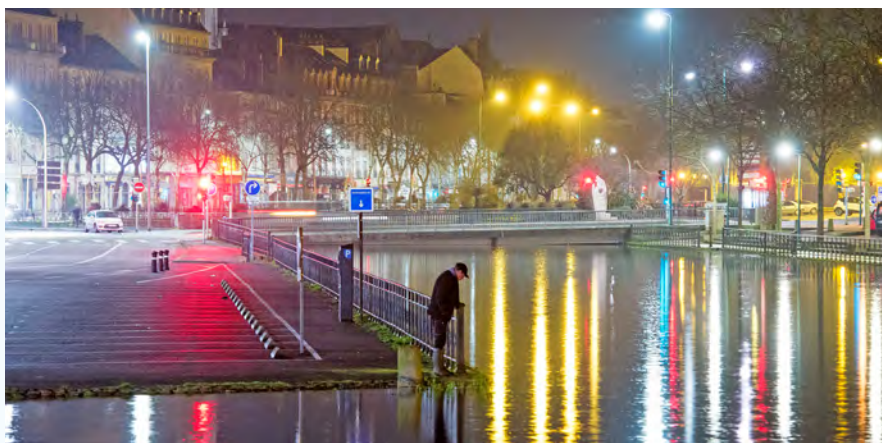
Consultez Météo-France et Vigicrues.

2 - LE RISQUE D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE

La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques défavorables. La ville de Quimper étant située à l'extrémité d'un bras de mer, le risque de submersion marine survient à marée haute en période de forts coefficients. Ses effets peuvent être accentués par des phénomènes de surcote marine.

→ Les mesures de prévention et de protection

- ▶ La Ville dispose d'un système de veille basé sur les données du Service de Prévention des Crues (SPC) et sur les données marégraphiques relevées par le Service hydrographique et océanographique de la marine nationale (le SHOM). Elles permettent d'avertir la population en cas de fortes marées et de prendre des mesures de sauvegarde et de protection adaptées.
- ▶ La digue du halage permet de protéger les habitations et les infrastructures des quartiers du Corniguel et de la cité de l'Odé.





CARTE DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE

LES **BONS**
RÉFLEXES



INONDATION SUBMERSION MARINE

AVANT

Si vous vivez en zone inondable, inscrivez-vous au dispositif d'alerte info-crue pour être averti des épisodes de crue.

PENDANT



Coupez l'électricité et le gaz. Placez les produits sensibles ou toxiques (produits ménagers) en hauteur de manière à ce qu'ils ne soient pas atteints par l'eau.



Mettez-vous à l'abri en hauteur
(étage, refuge en hauteur).



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas
afin de garder les lignes libres pour les secours.



Écoutez la radio (Ici Breizh Izel 98.6 MHz) :
des consignes seront données.

Consultez Météo-France et Vigicrues.

3 - LE RISQUE DE TEMPÊTES ET DE VENTS VIOLENTS

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression), caractérisée par des vents forts et une météo dégradée. Le vent est estimé violent, et donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en moyenne et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Le risque tempête ou vents violents constitue un risque naturel caractéristique du Finistère. En moyenne sur une année, on observe deux à trois tempêtes avec des rafales de vent dépassant les 110km/h. Le Finistère est d'ailleurs classé en zone 4 (le niveau le plus élevé).

Ce risque climatique est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations localisées pouvant endommager les habitations, les réseaux de transports et provoquer la chute d'objets (arbres, lignes électriques, etc.).

→ Les mesures de prévention et de protection

Dès la prévision de vents violents ou de fortes pluies, plusieurs mesures communales sont prises et le Plan communal de sauvegarde (PCS) peut être déclenché pour organiser la gestion de l'épisode climatique en cours. Il prévoit entre autres :

- l'alerte et information à la population,
- la fermeture et l'évacuation des secteurs exposés aux chutes d'arbres (parcs et jardins publics),
- en cas d'évènement majeur et prolongé, l'ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement.





TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS

AVANT

Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

PENDANT

N'intervenez en aucun cas sur les toitures.



Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



Écoutez la radio (Ici Breizh Izel 98.6 MHz) :
des consignes seront données.

Consultez Météo-France et Vigicrues.



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas
afin de garder les lignes libres pour les secours.

4 - LES AUTRES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les risques météorologiques sont la conséquence de phénomènes climatiques généralement ordinaires qui deviennent extrêmes et dont l'intensité provoque un risque pour les personnes et biens exposés.

- **GRAND FROID**

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Ces températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).

- **CANICULE**

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs sur une longue durée. En Finistère, une canicule correspond à un épisode au cours duquel les températures atteignent 32°C le jour et demeurent supérieures à 19°C la nuit durant trois jours et trois nuits consécutifs.

De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes, dont la pollution, et leurs conséquences peuvent être préjudiciables : risques de déshydratation pour les personnes âgées et les enfants en bas âge en particulier.



GRAND FROID

LES **BONS**
RÉFLEXES

AVANT

Si vous vous sentez isolé(e), en situation de fragilité,
ou si l'un de vos proches est dans cette situation,
inscrivez-vous au registre des personnes vulnérables

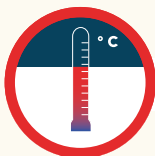
PENDANT



Chez vous, couvrez-vous.
Si vous sortez, munissez-vous d'équipements adaptés.



Évitez les déplacements.
En cas de nécessité, privilégiez les transports en commun.



CANICULE



Privilégiez les endroits frais (zones d'ombres dans les parcs).
Si vous restez chez vous, fermez vos volets et essayez de créer
des courants d'air.



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.



Hydratez-vous fréquemment et abondamment
(au moins 3 litres d'eau par jour).



Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



En cas de sécheresse, veillez à respecter les consignes pour
réduire votre consommation d'eau (arrosez en début
et fin de journée, ne nettoyez pas votre véhicule en période
de sécheresse...).

5 - LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins soudain du sol ou du sous-sol. On distingue deux types de mouvements :

- les mouvements lents (affaissements, retraits-gonflements d'argile),
- les mouvements rapides qui se caractérisent par des mouvements brutaux et soudains (éboulements, effondrements, coulées de boues).

À Quimper, le risque de mouvements de terrain se concentre majoritairement autour du Mont Frugy où plusieurs éboulements ont été recensés depuis 1985.

Sur certains secteurs, la ville est également exposée au risque de mouvement de terrain provoqués par l'effondrement de cavités souterraines, dues à la présence d'anciennes galeries de mines.

→ Les mesures de prévention et de protection

Le Mont Frugy fait l'objet d'un suivi mené par les services de l'État et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Sur certains secteurs, lorsqu'ils présentent un risque important pour la population, des travaux de protection (écrans de protection, filets...) sont mis en œuvre. Des purges préventives peuvent également être entreprises pour évacuer les éléments présentant un risque pour la stabilité des pentes.

En cas de mouvement de terrain menaçant la vie ou les biens des habitants, le PCS est déclenché pour organiser la réponse de la Ville face à l'évènement. Le traitement se fait au cas par cas et selon l'analyse et le contexte de la situation (arrêt de péril sur les bâtiments impactés, secours...).



MOUVEMENT DE TERRAIN



À l'intérieur, coupez le gaz et l'électricité.

Éloignez-vous des fenêtres.



En cas de mouvement de terrain, **éloignez-vous de la zone de danger**. Si vous le pouvez, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment suffisamment solide.



Ne revenez pas sur les lieux tant que la zone n'a pas été sécurisée.

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

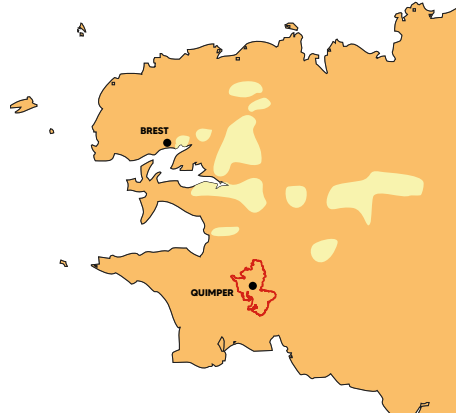


6 - RISQUE RADON

Le radon est un gaz naturel radioactif inodore, émis lors de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches. Ce gaz est reconnu comme cancérigène chez l'homme et son exposition à des concentrations trop élevées sur de longues durées peut augmenter le risque de cancer du poumon. Ces concentrations peuvent notamment être élevées dans les lieux confinés comme les bâtiments peu aérés.

Suivant la nature du sous-sol, l'exposition au radon est plus ou moins forte. En France, elle est classée en trois catégories en fonction de l'intensité.

La ville de Quimper est classée en catégorie 3 avec un potentiel radon fort.



7 - LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est provoqué par un mouvement tectonique brutal qui génère des ondes sismiques autour d'un épiceutre. Le passage des ondes dans le sol provoque des secousses qui peuvent fragiliser ou destabiliser les batiments, détruire des réseaux routiers et provoquer des mouvements de terrain.





RISQUE RADON



Aérez votre habitation quotidiennement pour baisser la concentration en radon.

Contrôlez régulièrement le **fonctionnement de votre VMC**.



Pour diminuer les transferts entre le sol et l'habitation :
étanchéifiez les soubassements et les sous-sols
du bâtiment.



RISQUE SISMIQUE



Sortez des bâtiments et restez à l'extérieur en vous éloignant de toute structure ou objet qui pourrait s'effondrer ou chuter (lampadaire, échafaudage, etc.).

Ne prenez pas d'ascenseur.



Écoutez la radio (Ici Breizh Izel 98.6 MHz) :
des consignes seront données.



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas afin de garder les lignes libres pour les secours

8 - RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

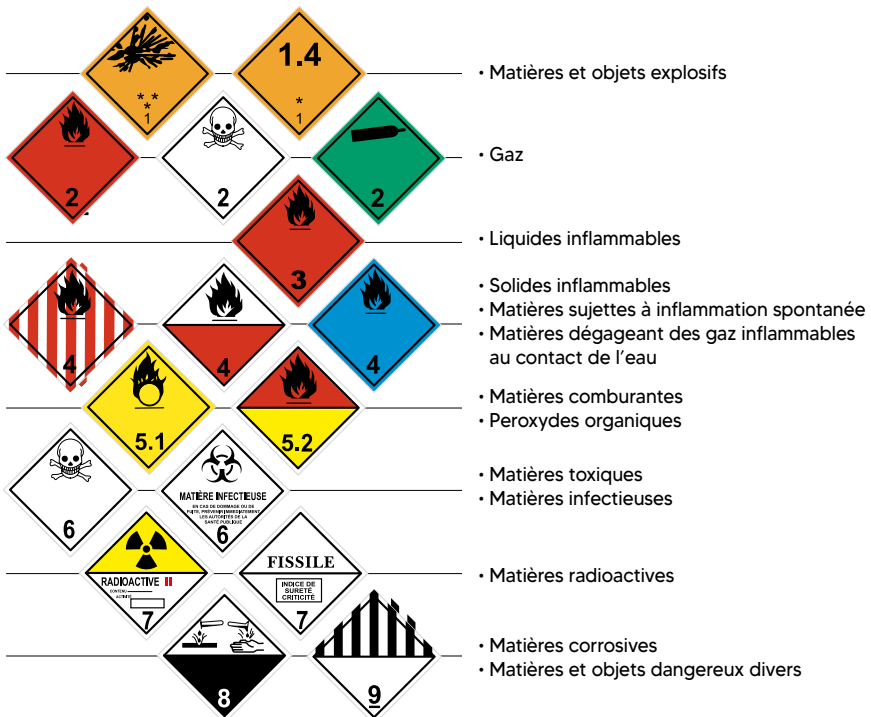
Le risque majeur lié au Transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident pouvant se produire lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation de marchandises dangereuses pour l'homme et l'environnement (produits inflammables, toxiques...).

Selon la nature du ou des produit(s) impliqué(s), il est possible d'observer une combinaison de plusieurs effets :

- incendie, explosion
- émanation de produits toxiques
- pollution des sols et/ou des eaux

➔ Les mesures de prévention et de protection

Le Plan communal de sauvegarde prévoit une conduite à tenir en cas d'évènement impliquant le transport de matières dangereuses comprenant notamment la mise à l'abri de la population et des biens se trouvant à proximité de l'accident.





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

Balisez la zone (avec votre gilet de sécurité et un triangle de pré-signalisation)
pour éviter un suraccident et donnez l'alerte.



Éloignez-vous de la zone de l'accident et réfugiez-vous dans un bâtiment.



Évitez tout contact avec le produit.

En cas de contact, rincez les parties de votre corps concernées
et si possible changez de tenue.



Fermez les portes et les fenêtres. Obstruez toutes les ouvertures
de manière étanche (adhésif et linge humide) et couper la
ventilation afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à
l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas afin de garder les lignes libres
pour les secours.



Ne fumez pas afin d'éviter tout risque d'explosion dû à
l'inflammation des produits inflammables..

10 - RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire sur le territoire de Quimper est lié aux installations militaires situées sur la presqu'île de Crozon, sur le complexe militaire de l'Île Longue. Il s'agit des installations de soutien et d'entretien des bâtiments à propulsion nucléaire (les sous-marins par exemple).

Le risque concerne un rejet accidentel d'éléments radioactifs à l'extérieur des enceintes prévues pour les contenir, provoquant une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques).

→ Les mesures de prévention et de protection

En cas d'accident susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de la base, un Plan particulier d'intervention (PPI), établi par les services de l'État sera mis en œuvre. Ce plan est déclenché uniquement sur ordre du préfet du Finistère (dans les médias) et il prévoit :

- l'évacuation de la population vers un lieu sûr,
- la distribution de comprimés d'iode stable, permettant de protéger la thyroïde contre l'iode radioactif.



RISQUE NUCLÉAIRE



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
(maison, immeuble...).



Fermez les portes et les fenêtres. Obstruez toutes les ouvertures de manière étanche (adhésif et linge humide) et coupez la ventilation afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



Évitez les déplacements et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.



Ne téléphonez pas afin de garder les lignes libres pour les secours.





MÉMO

PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE

dans un sac de voyage
et conservez-le
à portée de main

- ☐ Bouteilles d'eau
- ☐ Nourriture emballée
(barres de céréales, fruits secs...)
- ☐ Vêtements de rechange chauds
et une couverture
- ☐ Radio à pile
(avec piles de rechange)
- ☐ Lampe de poche
- ☐ Trousse à pharmacie et des
médicaments si vous faites l'objet
d'un traitement particulier
- ☐ Double des clés de maison
- ☐ Aliments et produits d'hygiène
bébé (le cas échéant)
- ☐ Téléphone portable
- ☐ Argent liquide
- ☐ Photocopies des papiers
administratifs (papiers d'identité,
passeport, carte vitale, contrat
d'assurance)
- ☐ Ce document

NUMÉROS UTILES

- Numéro européen d'appel d'urgence **112**
- Pompiers **18**
- Police **17**
- Samu **15**
- Numéro d'urgence **114**
(pour personnes ayant des difficultés
à entendre ou à parler - SMS)
- Centre antipoison **02 99 59 22 22**
- Poste de commandement communal
(opérationnel en situation de crise)
02 98 98 88 51
02 98 98 88 53
- CCAS **02 98 64 51 00**

HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION DE QUIMPER

44 place Saint-Corentin
CS 26004 - 29100 Quimper

✉ **CONTACT@QUIMPER.BZH**

☎ **02 98 98 89 89**

VILLE DE  QUIMPER



PLUS D'INFOS **GOUZOUT HIROC'H**

➤ **QUIMPER.BZH**

> VIVRE À QUIMPER/SÉCURITÉ, PRÉVENTION
/PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

